

TENNIS CLUB DE CRANS

CHARTRE & RÈGLEMENT

Le Tennis Club de Crans fournit une infrastructure permettant la pratique du tennis et du padel à ses membres. Le comité du TCC fait appel à l'esprit sportif de tous ses membres pour qu'ils respectent l'application du règlement, notamment en ce qui concerne l'utilisation des courts mis à notre disposition par la Commune de Crans pour

- offrir des moments de détente au sein du club pour contribuer à une vie équilibrée et saine,
- ouvrir la pratique du tennis et du padel à tous, adultes et enfants de tout niveau, de débutant au compétiteur,
- permettre un élargissement du cercle des relations dans un climat convivial favorisant les échanges extra-professionnels et amicaux,
- favoriser un environnement sain en interdisant la fumée dans nos locaux comme le clubhouse et les vestiaires,
- préserver autant que possible l'environnement par des actions concrètes comme le recyclage des déchets, poubelles pour bouteilles en PET.

RÈGLEMENT INTERNE

1 UTILISATION DES INSTALLATIONS

L'utilisation des Installations est exclusivement réservée aux membres cotisants ou aux visiteurs ayant réservé et acquitté la location du court via le système de réservation.

En cas de pluie, il est recommandé d'attendre que les courts aient séchés avant de jouer.

Interdiction de jouer en cas de neige.

Éclairage des courts disponible au club-house.

L'éclairage des courts ne doit être enclenché que lorsque la luminosité ne permet plus le jeu.

Durée d'une partie de tennis : 60 minutes en simple et 120 min en double. Cinq minutes avant la fin de l'heure, brosser le court.

Des vestiaires & WC (H & F) sont à disposition. Il est demandé à chaque utilisateur de veiller au bon maintien et à la propreté de ces locaux.

Le TCC décline toute responsabilité pour la perte et/ou le vol d'objets ou effets déposés dans les vestiaires.

Il est interdit de fumer sur les courts, dans le club-house, les vestiaires et les WC. Les coûts inhérents à toute dégradation du mobilier ou des équipements seront à la charge des contrevenants.

Une trousse de secours (first aid kit) est à disposition au Club-house.

2 MUR D'ENTRAÎNEMENT

Le mur d'entraînement ne doit être utilisé que pour la pratique du tennis. Autres jeux interdits. Le TCC n'assure aucune surveillance de cet équipement.

3 TENUES & ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

Il est interdit de jouer torse nu, ainsi que pieds nus ou en chaussettes.

Il est interdit de se changer sur les courts – vestiaires obligatoires.

Les joueurs doivent porter une tenue de tennis correcte (p.ex: short et T-shirt « coupe tennis » pour les messieurs ; short, jupe, T-shirt ou robe de tennis pour les dames).

Il est strictement interdit de pénétrer sur les courts avec d'autres chaussures que celles de tennis.

4 ATTITUDE SUR LE COURT

Afin de montrer l'exemple à nos jeunes et de maintenir les standards de notre club, une attitude décente où le fairplay et la courtoisie prévalent est de rigueur sur les courts du TCC.

Notamment les éclats de voix, diverses invectives ou jurons doivent être évités afin de respecter la sérénité des autres joueurs et de préserver la tranquillité des personnes présentes au Club.

La consommation de nourriture chaude et/ou de sandwiches est proscrite sur les courts.

NB. Tout membre du comité du TCC peut demander, s'il le juge justifié, à toute personne qui ne respecterait pas les recommandations en 4 & 5 ci-dessus de quitter le court à n'importe quel moment de la partie. En cas de récidive, une procédure d'exclusion du Club (sans remboursement de la cotisation) sera engagée.

Accompagnants: Les personnes ou parents accompagnant les joueurs et qui ne jouent pas eux-mêmes sont priés de ne pas entrer sur les courts mais d'utiliser les bancs et canapés sur la terrasse de la buvette ou de se tenir à l'extérieur des grillages s'ils souhaitent assister au jeu.

Ceci s'applique également durant les activités de l'École de Tennis et pour les compétitions ayant lieu au Club.

En cas de rencontre Interclubs, les dispositions de SwissTennis prévalent.

5 ANIMAUX DOMESTIQUES

Interdits sur les courts et dans les vestiaires/WC. Tolérés tenus en laisse sur la terrasse et au clubhouse. Tout incident impliquant un animal domestique sera de la responsabilité de son propriétaire.

6 RÉSERVATIONS

6.1 Membres

Les réservations s'effectuent exclusivement sur le site :

<https://tccrans.plugin.ch/reserver.php>.réservation

Chaque membre possède un code personnel lui permettant de s'identifier sur le site, et d'effectuer une réservation en indiquant le(s) membre(s) avec le(s)quel(s) il joue. Ce code n'est pas transmissible et ne peut être utilisé que par son titulaire.

Chaque membre ne peut réserver qu'un maximum de deux fois 1 heure non consécutives par période de 7 jours successifs.

Tout joueur doit préalablement réserver avant d'entrer sur le court.

Dans le cas où des joueurs souhaitent rester sur le même court à la fin de leur réservation, ils ont l'obligation de réserver l'heure suivante.

Lors de la réservation, il est interdit d'utiliser le nom d'un autre membre pour réserver ou bloquer un court. Si ce cas est constaté, le comité pourra annuler cette réservation sans préavis.

Un membre ne peut utiliser son code que pour une réservation le concernant, et les membres ayant réservés doivent être présents sur le court durant l'heure réservée, ou effectuer l'annulation au plus tôt en cas de changement.

6.2 Réservations invités & non-membres

Les membres peuvent inviter à jouer des non-membres en utilisant l'option Invité Non-membre lors du processus de réservation sur <https://tccrans.plugin.ch/reserver.php>.

Les courts peuvent être réservés à l'avance par le comité sur certaines périodes pour le déroulement de toutes les compétitions et rencontres interclubs auxquels le Club participe, ainsi que pour des club événements et pour les activités de l'École de Tennis.

Les non-membres peuvent réserver le court 2 free to play ou le padel et s'acquitter en payant online via Stripe (carte de crédit).

Pour toute période réservée et non utilisée (et n'ayant pas été annulée avant l'horaire) par des non-membres ou par des membres + Invité non-membre, le montant de la location (ou de l'invitation) est dû.

7 ÉCOLE DE TENNIS

Seuls les professeurs et entraîneurs titulaires du TCC, et les moniteurs agréés par l'École de Tennis du club, sont autorisés à donner des leçons, pratiquer des entraînements ou organiser des camps sur les terrains de tennis du TCC.

Tout entraînement, leçon, ou toute forme de jeu soumis à honoraires qui seraient pratiqués sur les installations du TCC par quiconque (professeur diplômé ou non) sont interdits.

Des cours collectifs, des leçons individuelles ainsi que des entraînements juniors performance sont organisés à des dates et horaires réservées par le comité et l'école de tennis qui ont toute latitude pour organiser et modifier le planning à cet effet.

L'école de tennis peut en outre organiser des camps de tennis durant les périodes de vacances.

L'école de tennis peut agréer des moniteurs adjoints pour toutes les activités qu'elle développe.

8 BUVETTE

La buvette du TCC n'est pas ouverte au public sauf lors de manifestations (tournois & portes ouvertes, événements organisés par des membres)

Seul les capitaines d'Interclubs, les membres du comité et les professeurs de tennis peuvent donner l'accès à la buvette aux membres.

L'utilisation de la buvette et la consommation de boissons et de nourriture en vente est réservée aux membres du TCC.

Lors de rencontres interclubs/stage, le capitaine/professeur est responsable de la remise en état des locaux et du paiement de la consommation du stock de boissons et de glaces mises à disposition par le club.

Le frigo derrière le bar sert de stockage pour les bouteilles de vins du TC Crans et les bouteilles amenées par les équipes d'interclubs.

Ne pas se servir sans demande préalable auprès du comité/ du capitaine/professeur.

En cas d'infraction, le comité se réserve le droit de prendre des sanctions envers les contravenants.

Par extension, la consommation de boissons et de nourriture en vente à la buvette sont tolérées pour les non-membres et invités pratiquant le tennis et le padel sur les installations, ainsi que pour les accompagnants de joueurs, y compris dans le cadre des activités développées par le T.C Crans (tournois internes, école de tennis, entraînements).

En cas de tournois ouverts à des non membres, une demande auprès de la police du commerce doit être établie pour la durée de la manifestation afin de pouvoir vendre les boissons . Contacter le comité. '

Le pique-nique est interdit sur les installations lors de manifestations organisées par le Club.

9 PARKING

Les joueurs et visiteurs du TCC sont priés de parquer leur voiture vers la place de jeux.

10 BULLE

- Bien aligner les autocollants smileys du tourniquet d'accès pour assurer l'étanchéité de la bulle.
- Éteindre les lumières s'il n'y a personne après la partie de tennis.

- Toujours réserver sur le système de réservation Plugin pour être assurés d'avoir le chauffage.

11 RESPONSABILITÉ

Le TCC et son comité ne sont pas responsables des objets et valeurs perdus, oubliés ou volés dans l'enceinte du club.

12 RÉCLAMATIONS ET SANCTIONS

Toute contestation doit être reportée au comité.

En cas d'inobservation du présent règlement, le comité peut prendre des sanctions. En cas de récidive, et selon la gravité du cas, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourront être signifiées par le comité.

TCC – R/C 2021